



Communiqué de presse

Alerte cyclonique : passage au niveau ROUGE PRÉPAREZ-VOUS

Le renforcement de la tempête tropicale BRET pendant la nuit du 21 au 22 juin a conduit le Préfet à réunir ce matin à 06h30 les services de l'État et Météo-France pour un point de situation.

Compte tenu de l'évolution de la situation, le Préfet place la Martinique en alerte cyclonique ROUGE

Cette décision prend effet à compter de **12h00** ce jour.

Un nouveau point sur la situation de la tempête tropicale BRET sera fait par les services de l'État **aujourd'hui à 12h00**.

Il est ainsi demandé de se préparer et de suivre les mesures individuelles et collectives suivantes, à diffuser le plus largement possible.

Mesures collectives :

- L'activité économique est arrêtée et les acteurs économiques doivent mettre en œuvre les mesures de protection de leur entreprise ou commerce et libérer le maximum de leur personnel,
- Tous les transports en commun sont interrompus (bus, liaison inter-îles, etc.),
- Tous les grands rassemblements (sportifs, festifs, culturels, etc.) sont annulés,
- Toutes les sorties en mer (professionnelles ou loisirs) sont formellement interdites,
- Tous les animaux, y compris ceux de compagnie, doivent être rentrés,
- Les médias vont diffuser de manière continue les informations sur le phénomène.

Mesures individuelles :

- Tenez-vous informés de l'évolution du phénomène en consultant régulièrement les bulletins de Météo-France et appliqués les consignes de sécurité,
- Avant de prendre la route, informez-vous des éventuelles déviations mises en place par la Collectivité territoriale de Martinique,
- Préparez votre habitation (protection des ouvertures, mise à l'abri des objets, démontage des installations susceptibles d'être emportées),
- Mettez hors d'eau les objets susceptibles d'être touchés par une inondation,
- Protégez vos documents personnels et importants (papiers d'identité, carnet de vaccination, factures, certificats de garanties, etc.),
- Si vous habitez en zone inondable, surveillez la montée des eaux,
- Ne vous engagez sous aucun prétexte à pied ou en voiture sur une voie immergée,
- Les activités en mer sont totalement interdites (ex. : kitesurf, voile),
- Signalez votre départ et votre destination à des proches,



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le centre opérationnel départemental sera activé dès 12h00 et restera actif toute la journée et durant la nuit du 22 au 23 juin.

La cellule d'information au public de la préfecture sera ouverte jusqu'à 12h00. **Le numéro à contacter est le suivant : 05 96 39 39 89.**

Tenez-vous informés en suivant la Préfecture sur ses comptes officiels sur les réseaux sociaux (Facebook : [prefetdelamartinique](#) ; Twitter : [@prefet972](#)).